

RAMATUELLE

L'ORMEAU SITUE SUR LA PLACE PUBLIQUE

Var
6
Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Décret du 20 avril 1925

Propriété

Communale

Superficie

non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

SI Village (03/01/1959) compris dans :
SI Presqu'île de St Tropez (15/02/1966 et 12/01/1967)

Autres sites protégés sur la commune

SC Trois caps (06/05/1995)



L'olivier actuel remplace depuis 1983 l'ormeau d'origine classé.



L'ancien ormeau disparu avant 1983 reste le symbole de la commune.

COMPOSANTE DU SITE

Motivation de la protection

On peut supposer que le classement a voulu protéger un arbre remarquable ponctuant noblement la place du village. L'acte de naissance de cet ormeau vénérable ne figure dans aucune archive et aucun texte connu à ce jour ne mentionne la date de sa plantation. Il est cependant très probable que celle-ci se situe sous le règne d'Henri IV, lorsque son ministre Sully fit planter de nombreux arbres, dont des ormes, sur les places des villages en Provence. Celui-ci dut l'être après le siège de Ramatuelle en juin 1592, lorsque le village fut reconstruit. En 1860 déjà un platane fut planté au sud de la place et de la fontaine à la place d'un autre ormeau : il y avait donc deux ormeaux, l'un disparu en 1860, l'autre abattu le 23 novembre 1983, énorme tronc desséché par la maladie de la graphiose qui sévit dans toute l'Europe.

Aujourd'hui un olivier typique de la Provence a pris la place de l'ancêtre, conservant sa protection.

Etat actuel

L'ormeau, malade et au tronc desséché, a été remplacé par un olivier en 1983 qui subsiste à ce jour.

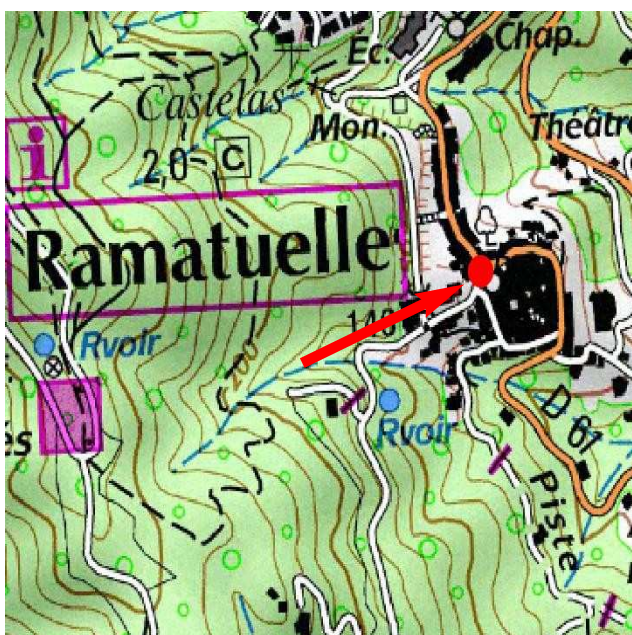
Observation

Il s'agit d'un site «gigogne» où se superposent successivement le site classé en 1925 de l'ormeau sur la place de Ramatuelle située au coeur du site inscrit village en 1959, lui même compris dans le site inscrit de la Presqu'île de St Tropez en 1966 et 1967, et dont l'extrêmité des 3 caps a été classée en 1995.

LOCALISATION DU PERIMETRE

L'ormeau situé sur la place publique de Ramatuelle (Arrêté du 20 avril 1925)

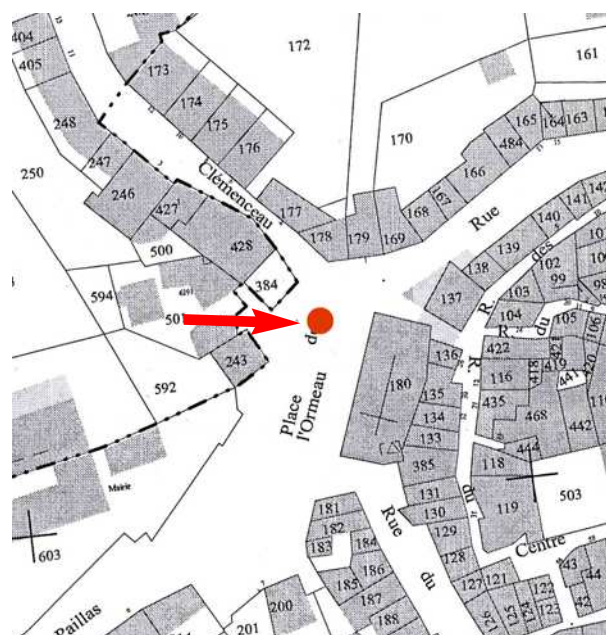
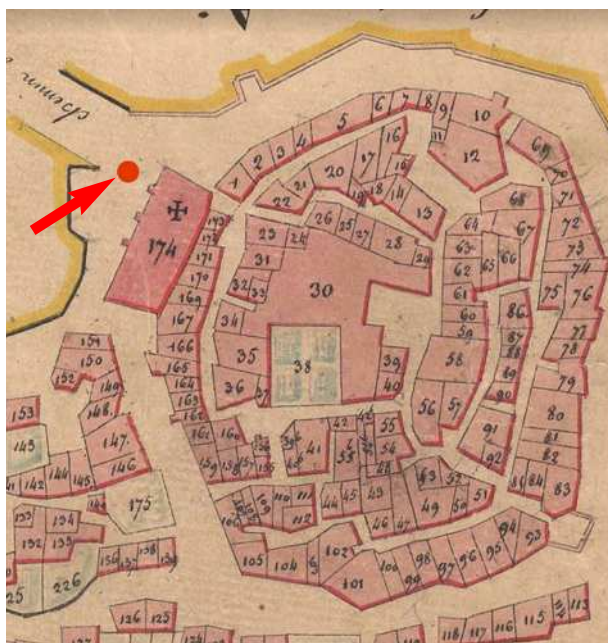
SITUATION



Source : IGN-scan25

● Site Classé

CADASTRE ANCIEN



CADASTRE ACTUEL